



AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR
LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2017

Le document faisant état de la situation en matière de développement durable de la Région Réunion pour l'exercice 2017 permet d'avoir un éclairage sur les faits marquants et/ou nouveaux intervenus durant l'année 2017. Clairement conçu, l'appropriation de son contenu est aisé et illustre la capacité de la collectivité à développer les méthodes du développement durable, notamment en termes de facilitation à la participation des acteurs et de transversalité de la démarche.

La commission note les nombreuses avancées synthétisées dans le document : élaboration du Schéma régional biomasse, élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, actions menées pour la cohésion sociale, la réussite éducative, l'insertion professionnelle et l'accès à la culture, le développement de l'économie circulaire...

Cependant, elle tient à partager quelques points sur lesquels les conseillers ont souligné la nécessité d'échanger et d'agir dans un objectif partagé de progrès et de meilleure performance globale de la collectivité, à savoir :

- le développement des engagements sur la thématique des transports leur paraît indispensable. En effet, sur notre île, le secteur du transport correspond à 60 % de la consommation d'énergie finale, avec 71 % de consommation de carburants. Cette consommation en augmentation constante est un enjeu majeur répondant aux 5 finalités du développement durable ;
- le déploiement d'actions de coopération sur la gestion des ressources et la formation est essentiel. Ainsi, les grands travaux réunionnais pourraient se nourrir et nourrir une coopération accrue dans l'océan Indien dans ces domaines en particulier. L'épanouissement de tous les êtres humains passent également selon la commission, par le développement des opportunités de formation internationale et la facilitation des réunionnais à s'inscrire dans cette logique ;
- la nécessité pour la collectivité régionale de construire et de mettre en œuvre une politique publique plus volontariste en matière de santé, d'éducation à l'environnement et au développement durable concertée avec les acteurs associatifs qui sont notamment des interlocuteurs à privilégier.

Adopté en Assemblée plénière du 20 juin 2018
